

« EN UN AN, LA PROCÉDURE DE SAU

Christelle et Ismaël Boissel ont osé une procédure judiciaire pour sortir d'une mauvaise passe qui les conduisait à la cessation de paiement.



▼ L'EXPLOITATION

A PRÈS AVOIR ÉTÉ ASSOCIÉS D'UN GAEC DANS LE MAINE-ET-LOIRE, Christelle et Ismaël Boissel sont arrivés dans la Sarthe en 2004, sur une exploitation laitière individuelle de 62 ha et 400 000 l de quotas. Comme pour toute installation, la charge financière est lourde. « *Nous avons décidé de l'amortir sur dix ans, afin d'être libérés en 2015 à la fin des quotas* », expliquent les époux Boissel. L'annuité globale est de 65 000 €. Ils savaient la partie serrée mais ça passait. En 2005, un bâtiment pour les veaux de boucherie est construit pour compléter l'activité lait. Investissement : 150 000 €. Tout s'engage bien, jusqu'en 2007. Ismaël souffre

- **EARL** entre époux, dans la Sarthe
- **83 ha** de SAU
- **60 prim'holsteins**, 500 000 l de quota
- **200 places** d'enrichissement de veaux de boucherie.

d'une hernie discale sérieuse. Opération, infection nosocomiale : un an et demi d'arrêt maladie. « *Nous avons vu passer six remplaçants sur le troupeau. Une catastrophe en terme sanitaire : mortalité, cellules, etc.* » En 2008, crise sur le veau de boucherie. L'intégrateur, qui avait pourtant signé un contrat de dix ans, les laisse tomber. Le bâtiment reste vide pendant huit mois. « *Nous avons relancé la production de veaux à notre compte et avec les courts termes de la banque.* »

- ### Ce qu'ils ont fait.
- ✓ **Achat** d'une exploitation en 2004 dans la Sarthe.
 - ✓ **Ouverture** de la procédure le 17 décembre 2009.
 - ✓ **Clôture** de la période d'observation le 9 décembre 2010.
 - ✓ **Mise en place** d'un plan de sauvegarde sur dix ans.

Avril 2009 : c'est la crise laitière avec un prix du lait qui chute brutalement de 100 €/t. « *À ce tarif, nous avons rapidement compris que nous ne passerions pas l'année en terme de trésorerie* », se souviennent-ils.

UN VÉRITABLE BOL D'AIR

Engagés à l'époque dans le mouvement Apli, ils participent à une réunion où le cabinet Optimes, spécialisé dans le redressement des entreprises agricoles, présente les procédures judiciaires comme des outils pour surmonter les difficultés financières. « *Nous y avons vu une solution intéressante à notre cas.* » De quoi s'agit-il ? Lorsqu'une entreprise connaît ou prévoit

une rupture de trésorerie, cette action juridique autorise la poursuite de l'activité et l'apurement du passif en bloquant les dettes, les poursuites et les intérêts des emprunts d'une durée inférieure à un an. Un véritable bol d'air pour passer un mauvais cap. Deux procédures sont envisageables. Si l'entreprise est en état de cessation de paiement (elle ne peut plus payer ses dettes à échéance), le redressement judiciaire s'impose. Si l'entreprise n'est pas en cessation de paiement, mais rencontre des difficultés qu'une gestion normale ne pourra pas surmonter, elle s'oriente vers une procédure de sauvegarde. « *Nous avons fait appel au cabinet Optimes pour un diagnostic économique. Avec un EBE aux environs de 70 000 € les années précédentes et un coût de production sur l'atelier lait de 309 €/1 000 l, l'exploitation était largement viable. Mais en 2009, nous ne pouvions plus rien prélever pour la famille. Pour vivre, nous avons décapitalisé un peu et fait appel au soutien des proches. Fin décembre, avec l'arrivée à terme d'un prêt de campagne, nous allions vers la cessation de paiement. La banque nous proposait de réétaler la dette avec de nouveaux emprunts, une solution qui pousse la difficulté à plus tard* », expliquent-ils. Début décembre 2009, les éleveurs décident de déposer une demande d'ouverture de procédure de sauvegarde auprès du tribunal de grande instance (TGI) de la Sarthe. Ils sont convoqués à l'audience de décembre 2009, assistés de leur conseiller Optimes, pour présenter les difficultés rencon-

